Compte-Rendu du Conseil municipal du 21/12/2021

Suivant convocation du 17 décembre 2021

Début de séance : 20h30

<u>Présents</u>: Sébastien BERROIS, Estelle BILEHOU, Emilie BURLATS, Françoise DELAFONT, Raphaël DELAFONT, Jérôme KEL, Anthony LECLERCQ, Michel MAGNE, David PAQUIN, Jérôme

PERRIN, Sylvain ROVELLI <u>Excusées :</u> Delphine WARIN

Procurations:/

Secrétaire de séance : Jérôme PERRIN

1- Projet de création d'un nouveau Centre d'Intervention et de Secours : proposition de cession parcelle ZM0141p

La délibération du 28 avril 2021 n° 2021_04D05 a validé la possibilité de cession de la parcelle ZN002, à l'euro symbolique, pour la construction d'un nouveau centre d'intervention et de secours au SDIS54. Une autre parcelle, mieux située, a finalement été retenue par le SDIS54. Un CU opérationnel y a été accordé pour ce projet.

Le maire propose au conseil de proposer la parcelle ZM 0141 (en partie), située rue de Gorze.

Le terrain est communal et en bail à ferme (01/01/2015-31/12/2023). Le bail précise dans son article 4 que « la commune se réserve le droit conformément aux dispositions de l'article L 415-11 du code rural de refuser le renouvellement ou de le résilier par anticipation, dans le but d'utiliser les biens loués pour cause d'utilité générale, ou pour réaliser un projet déclaré d'utilité publique. »

Le maire propose de faire un avenant au bail en cours pour retirer le morceau correspondant à l'implantation de la caserne. Un busage du fossé sera réalisé pour permettre un accès plus aisé à la parcelle.

Le maire précise qu'un Permis de Construire sera déposé par le SDIS avant le 31/12/2021 afin que ces travaux soient engagés sur leur budget 2021.

Un conseiller, demande combien de temps vont durer les travaux. Le maire précise qu'il ne maitrise pas le calendrier des travaux, mais qu'un démarrage en avril est annoncé.

Il indique par ailleurs que les frais de bornage et de viabilisation du morceau à céder restent à la charge de la commune. Un soutien financier pourra être sollicité auprès de la communauté de commune par le biais d'un fond de concours.

Le conseil municipal valide la possibilité d'octroyer un terrain adapté, cadastré parcelle ZM 0141 en partie, qui pourra être cédé à l'euro symbolique et annule la délibération n°2021_04D05_Cession de la parcelle ZN002, certifiée exécutoire le 29 avril 2021

Rendre compte des décisions du maire depuis le conseil du 15 novembre 2021

Arrêté refusant permis de construire pour la transformation d'une grange en maison individuelle (ZB 0025) le 09/12/2021

Fin de séance : 20H39

Le 22/12/2021 Sébastien BERROIS, Maire de CHAMBLEY-BUSSIERES

Jérôme PERRIN secrétaire de séance